



Présentation Création émergente

Aide à la création émergente

Aide à la production - volet 2

Aide sélective à la production de courts
métrages et de projets numériques
narratifs de format court

Cours écrire ton court



Aide à la création émergente	Aide à la production – volet 2	Cours écrire ton court
Programme d'aide qui octroie un soutien financier et professionnel au développement et tout au long de la chaîne de production et d'exploitation du projet.	Programme d'aide qui octroie un soutien financier à l'étape de production du projet.	Concours qui permet aux gagnantes ou aux gagnants de bénéficier d'un soutien financier pour leur projet à l'étape de développement du projet. Tous les finalistes bénéficient d'un soutien professionnel.
Ouvert aux entreprises culturelles. Les scénaristes, et éventuellement les réalisatrices ou les réalisateurs, doivent être reliés à une productrice émergente ou à un producteur émergent.	Ouvert aux entreprises culturelles, qu'elles soient émergentes ou chevronnées.	Ouvert aux scénaristes émergents. Les scénaristes n'ont pas l'obligation d'être reliés à un producteur ou à un réalisateur à la date de leur inscription.
Projets admissibles : ✓ Courts et longs métrages de fiction ✓ Courts, moyens et longs métrages documentaires	Projets admissibles : ✓ Courts métrages de fiction ✓ Courts métrages documentaires ✓ Projets numériques narratifs de format court	Projets admissibles : ✓ Courts métrages de fiction
Vise à professionnaliser les producteurs, les scénaristes et les réalisateurs émergents.	Permet d'encourager la production de projets cohérents qui permettent l'émergence de nouveaux talents et la continuité du travail des équipes de création d'expérience.	Vise à professionnaliser les scénaristes émergents.

Du programme Jeunes créateurs à Création émergente – un même objectif : professionnaliser la relève

Aide aux jeunes créateurs	Aide à la création émergente
Limitait la relève à l'âge de 18 à 35 ans.	Le degré d'expérience définit maintenant l'admissibilité au programme.
Finançait approximativement 15 courts métrages de fiction et 3 moyens ou longs métrages documentaires par année. À ce nombre s'ajoutaient de 6 à 7 courts métrages de fiction financés au volet 2 en production où postulaient aussi des Jeunes créateurs.	Le nouveau programme vise à financer un nombre similaire de projets en production par année, répartis entre le programme de Création émergente et le volet 2 en production.
La subvention octroyée en production pour un court métrage ne pouvait dépasser 75 000 \$ et 100 000 \$ pour un long métrage documentaire.	La subvention octroyée pourra se chiffrer à 100 000 \$ pour un court métrage de fiction ou documentaire et 120 000 \$ pour un moyen ou un long métrage documentaire. ✓ À ces montants peuvent s'ajouter jusqu'à 5 000 \$ pour une conseillère ou un conseiller à la réalisation ou tout autre conseiller lié à un ou des aspects de la mise en œuvre d'une production et 7 000 \$ pour financer la stratégie d'exploitation du projet. ✓ Chaque cohorte pourra aussi bénéficier d'ateliers spéciaux, de classes de maître et d'activités favorisant le réseautage.
Les projets de longs métrages de fiction en production devaient être déposés aux programmes réguliers.	Les projets de longs métrages de fiction auront une enveloppe désignée de 750 000 \$ par année.
2 dépôts par année en production.	Le programme de Création émergente inclut une étape de production. Par ailleurs, il y a 1 dépôt par année en production au volet 2. Toutefois, la possibilité d'offrir 2 dépôts par année à ce volet est présentement à l'étude.
Limite de 2 projets par producteur.	2 projets par dépôt. Toutefois, la possibilité de permettre aux producteurs de soumettre 2 courts métrages et 2 longs métrages par dépôt est présentement à l'étude.
Limite de 3 dépôts possibles par projet.	Un seul dépôt. Toutefois, la possibilité de permettre 2 dépôts par projet est présentement à l'étude.